



Affaissement dalle de terrasse

Par **Mathonnet Adrien**, le **02/07/2018** à **21:20**

Bonjour,

je sollicite ce forum afin d'avoir quelques éléments de réponses.

Je suis locataire avec un jardin en rez-de-chaussée de chaussée avec des dalles de terrasse sur dalle béton (à priori, je suis pas sur de la qualité de la terrasse béton)

Celle ci c'est affaissées en son milieu (ça donne une sorte de pente en pointe de diamant).

Du coup je peux pas jouir correctement de cette terrasse car pas de possibilité de mettre des meubles extérieurs, table sans que cela soit bancale. De plus ma compagne est en situation de handicap en fauteuil roulant et il est difficile pour elle de se déplacer.

J'ai donc contacté par mail mon agence qui a fait faire un devis et relayé tout ça au propriétaire.

Le propriétaire juge que la déformation de la terrasse permet quand-même d'en jouir correctement.

Bref je souhaite savoir qui doit assumer quoi et si c'est normal de payer un loyer et de ne pas avoir une terrasse correcte ?

Merci d'avance de vos réponses.

Par **Visiteur**, le **02/07/2018** à **22:24**

Bsr

Je vous conseille cette lecture

<https://www.litige.fr/articles/refus-travaux-propretaire-logement-appartement-maison-humidite-entretien-insalubrite-mise-en-demeure>

Par **janus2fr**, le **03/07/2018** à **07:22**

Bonjour,

Cette terrasse présentait t-elle déjà ce défaut lorsque vous avez pris ce logement ou est-ce un problème qui est apparu ensuite ?

Dans le premier cas, cette terrasse représente t-elle un danger ? Si non, malheureusement, comme vous avez pris le logement en connaissance de cause et qu'il n'y a pas de danger, vous ne pouvez contraindre le bailleur à faire des travaux. Si oui, le bailleur doit mettre cette

terrasse en sécurité.

Dans le second cas, le bailleur doit entretenir le logement et donc faire réparer les problèmes qui surviennent durant la location (autre que les réparations locatives).

Par **Mathonnet Adrien**, le **03/07/2018** à **10:49**

Bonjour,

L'affaissement était présent au moment de la prise du logement mais très léger, le phénomène c'est aggravé par la suite.

Cela ne représente pas de danger. Est ce que cela change quelque chose ?